



ACTION REGIONALE D'ACCOMPAGNEMENT VERS L'ALTERNANCE DES PERSONNES HANDICAPEES

3APH





OBJECTIF :

Amplifier l'accès des personnes handicapées aux contrats de professionnalisation et d'apprentissage

L'insertion professionnelle des personnes handicapées, en particulier le développement de l'accès à l'alternance, constituent des priorités partagées par les institutions dans le cadre de la politique concertée de formation.

La présente action vise la mise en œuvre en Picardie, sur l'ensemble des départements de la région, d'une **Action d'Accompagnement vers l'Alternance des Personnes Handicapées « 3APH »**.

Cette action vient renforcer et compléter celle des opérateurs de l'insertion de la Région et en particulier des Organismes de Placement Spécialisé.

Il s'agit d'amplifier l'accès des personnes handicapées aux contrats en alternance et de sécuriser leur parcours.



ORGANISATION DE L'ACTION : DETAIL DES PRESTATIONS

P1

- Confirmation du projet professionnel

P2

- Accompagnement à l'entrée dans le contrat en alternance

P3

- Accompagnement et sécurisation du parcours durant le contrat



Réalisations 2017

	Objectifs	Réalisation
Positionnement des candidats sur un parcours d'alternance	150	150
Elaboration et consolidation de projet	75	88
Accompagnement à l'entrée dans le contrat en alternance (nombre de contrats)	45	55



Réalisations au 31 août 2018

	Objectifs	Réalisation
Confirmation du projet professionnel	200	185
Accompagnement à l'entrée dans le contrat	70	14
Accompagnement et sécurisation du parcours durant le contrat	60	60
Nombre de contrats	57	9